

DIAGNOSTIC AGRICOLE

COMMUNE DE RICHELING



Situation de l'exploitation :
A l'extérieur de l'assiette bâtie de la commune

Régime sanitaire :
RSD

Orientations technico-économiques :
18 vaches allaitantes
75 ovins

SAU :
10 ha

Perspectives pour l'exploitation :
Maintien avec agrandissement
Pérennité assurée pour le bâtiment du site d'exploitation

Enjeux :
Zonage en agricole sur l'ensemble du site d'exploitation
Aucune extension urbaine ne doit encercler ni se rapprocher des bâtiments du site d'exploitation

SCHWEITZER Sébastien

PERIMETRES DE PROTECTION

100 mètres autour des bâtiments d'élevage, de stockage de fourrage et des annexes (salle de traite, fosses, fumières, silos) si exploitation soumise à la législation des Installations Classées pour l'Environnement.

50 mètres autour des bâtiments d'élevage, des fosses et fumières et 35 mètres autour des silos si exploitation soumise au Règlement Sanitaire Départemental.



- Bâtiment d'élevage RSD (50 m)
- Bâtiment de stockage RSD (0 m)
- Autres bâtiments RSD (0 m)
- Fosses et fumières RSD (50 m)
- Silos RSD (35 m)



- Bâtiment d'élevage ICPE (100 m)
- Bâtiment de stockage de fourrage ICPE (100 m)
- Autres bâtiments ICPE (100 m)
- Bâtiment de stockage de matériel ICPE (0 m)
- Projet bâtiment
- Ilot stratégique

SCHWEITZER Patrick - Site 1

Situation de l'exploitation :

Site 1 : à l'extérieur de l'assiette bâtie de la commune

Site 2 : dans l'assiette bâtie de la commune

Régime sanitaire :

RSD

Orientations technico-économiques :

45 vaches allaitantes

45 bovins à l'engraissement

SAU :

75 ha

Perspectives pour l'exploitation :

Maintien avec agrandissement

Pérennité assurée pour les bâtiments du site 1

Changement de destination possible pour les bâtiments du site 2

Enjeux :

Zonage en agricole sur l'ensemble du site 1

Zonage en non agricole possible sur l'ensemble du site 2

Aucune extension urbaine ne doit encercler ni se rapprocher des bâtiments du site 1.

Avis favorable pour projets de réhabilitation et construction « en dents creuses » au sein du front bâti de la commune



PERIMETRES DE PROTECTION

100 mètres autour des bâtiments d'élevage, de stockage de fourrage et des annexes (salle de traite, fosses, fumières, silos) si exploitation soumise à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

50 mètres autour des bâtiments d'élevage, des fosses et fumières et 35 mètres autour des silos si exploitation soumise au Règlement Sanitaire Départemental.

SCHWEITZER Patrick - Site 2

Situation de l'exploitation :

Site 1 : à l'extérieur de l'assiette bâtie de la commune

Site 2 : dans l'assiette bâtie de la commune

Régime sanitaire :

RSD

Orientations technico-économiques :

45 vaches allaitantes

45 bovins à l'engraissement

SAU :

75 ha

Perspectives pour l'exploitation :

Maintien avec agrandissement

Pérennité assurée pour les bâtiments du site 1

Changement de destination possible pour les bâtiments du site 2

Enjeux :

Zonage en agricole sur l'ensemble du site 1

Zonage en non agricole possible sur l'ensemble du site 2

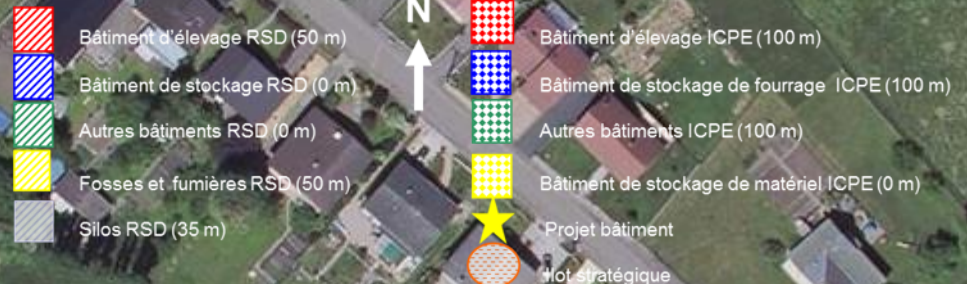
Aucune extension urbaine ne doit encercler ni se rapprocher des bâtiments du site 1

Avis favorable pour projets de réhabilitation et construction « en dents creuses » au sein du front bâti de la commune

PERIMETRES DE PROTECTION

100 mètres autour des bâtiments d'élevage, de stockage de fourrage et des annexes (salle de traite, fosses, fumières, silos) si exploitation soumise à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

50 mètres autour des bâtiments d'élevage, des fosses et fumières et 35 mètres autour des silos si exploitation soumise au Règlement Sanitaire Départemental.



HINSCHBERGER Valérie

Situation de l'exploitation :
A proximité immédiate de l'assiette bâtie de la commune
Site secondaire sur LE VAL DE GUEBLANGE

Régime sanitaire :
RSD

Orientations technico-économiques :
60 vaches allaitantes

SAU :
80 ha

Perspectives pour l'exploitation :
Maintien sans changement
Pérennité assurée pour les bâtiments du site d'exploitation

Enjeux :
Zonage en agricole sur l'ensemble du site d'exploitation
Aucune extension urbaine ne doit encercler ni se rapprocher des bâtiments du site d'exploitation
Avis favorable pour projets de réhabilitation et construction « en dents creuses » au sein du front bâti de la commune



Bâtiment d'élevage RSD (50 m)
Bâtiment de stockage RSD (0 m)
Autres bâtiments RSD (0 m)
Fosses et fumières RSD (50 m)
Silos RSD (35 m)



Bâtiment d'élevage ICPE (100 m)
Bâtiment de stockage de fourrage ICPE (100 m)
Autres bâtiments ICPE (100 m)
Bâtiment de stockage de matériel ICPE (0 m)
Projet bâtiment
Ilot stratégique

PERIMETRES DE PROTECTION

100 mètres autour des bâtiments d'élevage, de stockage de fourrage et des annexes (salle de traite, fosses, fumières, silos) si exploitation soumise à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

50 mètres autour des bâtiments d'élevage, des fosses et fumières et 35 mètres autour des silos si exploitation soumise au Règlement Sanitaire Départemental.

Situation de l'exploitation :
Dans l'assiette bâtie de la commune

Régime sanitaire :
RSD

Orientations technico-économiques :
20 vaches allaitantes
10 bovins à l'engraissement

SAU :
70 ha

Perspectives pour l'exploitation :
Cessation d'activité envisagée
Changement de destination envisagé pour les bâtiments du site d'exploitation

Enjeux :
Zonage en non agricole possible sur l'ensemble du site d'exploitation
Avis favorable pour projets de réhabilitation et construction « en dents creuses » au sein du front bâti de la commune

SCHMITT Denis



-  Bâtiment d'élevage RSD (50 m)
-  Bâtiment de stockage RSD (0 m)
-  Autres bâtiments RSD (0 m)
-  Fosses et fumières RSD (50 m)
-  Silos RSD (35 m)



-  Bâtiment d'élevage ICPE (100 m)
-  Bâtiment de stockage de fourrage ICPE (100 m)
-  Autres bâtiments ICPE (100 m)
-  Bâtiment de stockage de matériel ICPE (0 m)
-  Projet bâtiment
-  Ilot stratégique

PERIMETRES DE PROTECTION

100 mètres autour des bâtiments d'élevage, de stockage de fourrage et des annexes (salle de traite, fosses, fumières, silos) si exploitation soumise à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

50 mètres autour des bâtiments d'élevage, des fosses et fumières et 35 mètres autour des silos si exploitation soumise au Règlement Sanitaire Départemental.

FORME JURIDIQUE

- 4 structures d'exploitation présentes avec bâtiments
- Pas d'exploitation sous forme sociétaire
- 4 exploitations sous forme individuelle

SURFACE AGRICOLE UTILE

- 293 ha de SAU totale sur la commune
- 24 exploitations agricoles différentes interviennent sur la commune

CONSOMMATION FONCIERE

- 1,6 ha de consommation foncière entre 2005 et 2014
- 17,4 ha de consommation foncière entre 1948 et 2014

REGIMES SANITAIRES

- Pas d'exploitation soumise à la législation des ICPE
- 4 exploitations soumises au RSD

PROJETS ET PERSPECTIVES

- 1 exploitation se maintient sans changement
- 2 exploitations ont des projets d'agrandissement
- 1 exploitation envisage la cessation de son activité
- 2 exploitations indiquent d'éventuels changement de destination de certains de leurs bâtiments

CONCLUSION

DIAGNOSTIC AGRICOLE

COMMUNE DE RICHELING